

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES

  
 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)



## COMpte Rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11
- Présents : M MALVAUD Daniel, Maire, Mme MANSON Danielle, Mme JEUDI Marilyne, M DABIN Pierre, adjoints au Maire, Mme BACHELIER Marie, M JEUDI Daniel, Mme GIRAULT Élisabeth, Mme BOUDET Nathalie, M GIRARD Sébastien, Mme GERBIER Sylvie, M CABARET Patrick, conseillers municipaux
- Absent : néant
- Secrétaire de séance : Mme Marie BACHELIER assistée de Véronique LUNEAU
- Affiché le : 27 novembre 2020

### A. Recouvrement des frais d'huissier auprès de la locataire sortante

M le Maire indique que la locataire a quitté le logement et rappelle la procédure engagée à son encontre.

M le Maire rappelle les sommes versées à l'huissier dans le cadre du dossier : 1046.40€ (445.20€ + 601.20€)

M le Maire demande au conseil l'autorisation de mettre ces frais en recouvrement.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à recouvrer les frais d'huissier auprès de la locataire sortante.**

### B. Validation du projet de réparation de la structure du clocher

M le Maire rappelle que la structure qui soutient les cloches présente des signes de fragilité depuis plusieurs années. Cela fait 3 ans que les travaux sont repoussés.

M le Maire rappelle que l'église fait partie du patrimoine communal et que les élus précédents ont toujours contribué à la mettre en valeur (réfection des vitraux, réfection des murs...)

L'entreprise Gougeon qui assure la maintenance campanaire annuelle de l'édifice a relevé une défaillance sur le beffroi : une poutre de soutien du beffroi face à la nef doit être remplacée et son état se dégrade.

M le Maire présente le devis de l'entreprise Gougeon qui s'élève à 8 078.00€ HT soit 9 393.60€ TTC. Il précise qu'il n'y a qu'un seul devis car peu d'entreprises assurent ces prestations.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :**

- Valide le projet de sécurisation du beffroi de l'église
- Décide d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise Gougeon pour un montant de 8 078.00€ HT soit 9 393.60€ TTC après avoir déposé le dossier de subvention auprès du Département

Les travaux sont à inscrire dans le budget 2021.

### C. Plan de financement des travaux de réparation de la structure du clocher

M le Maire fait part de l'action du Département qui s'est engagé à soutenir les entreprises locales par le biais d'une aide à l'investissement (1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres).

M le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser le projet de sécurisation du beffroi.

Cette aide s'adresse aux collectivités sous forme d'une subvention de 50% sur les travaux entrepris par les communes à hauteur maximale de 5 000€ par projet. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 décembre 2020 et les travaux doivent être terminés au 31 mai 2021.

Le dépôt d'un dossier ne vaut pas automatiquement acceptation.

La commune peut présenter 3 projets.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 078.00€ HT soit 9 393.60€ TTC. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	0,00 €	Département - Dispositif de soutien à l'investissement local	4 039,00 €
Travaux	8 078,00 €	Autofinancement	4 039,00 €
<b>Total HT</b>	<b>8 078,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>8 078,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :**

- **D'approuver le projet de travaux,**
- **De valider le plan de financement,**
- **D'autoriser le M le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.**

### D. Validation du projet d'aménagement d'une réserve incendie au Petit Bois / Grand Bois

M le Maire rappelle que suite à la visite des pompiers, certains points de défense incendie ont besoin d'être remis à niveau. Des devis ont été demandés auprès de fournisseurs pour l'installation de citernes souples.

Les sites prioritaires seraient le Grand Bois, Le Petit Bois, La Bouquetière. Ces projets doivent être prévus dans les budgets 2021 et 2022.

M le Maire souhaite donner la priorité au Petit et Grand Bois car il y a plus d'habitations à protéger. Il y a également une exploitation agricole. De plus le projet étant certainement plus coûteux il souhaiterait qu'il se fasse en priorité pour espérer avoir la subvention pour les 1 000 chantiers.

De plus, la réserve de La Bouquetière peut encore assurer son rôle si l'appoint d'eau est réalisé régulièrement.

Le principe d'une réserve commune pour le Grand Bois et le Petit Bois est validé par le SDIS. Pour des raisons de faisabilité et de coût la priorité sera donnée à la réserve du Petit Bois et Grand Bois.

La capacité nécessaire pour défendre les villages (habitations) du Grand et Petit Bois a été évaluée à 120m<sup>3</sup>, cependant afin de mutualiser l'installation et éviter l'implantation de 2 réserves distinctes, il a été envisagé de passer un accord avec l'exploitation agricole voisine.

D'un côté la commune prend en charge l'installation d'un réservoir de taille supérieure (180m<sup>3</sup>) ainsi que l'aménagement de la plateforme et de la clôture, de l'autre l'exploitation agricole qui a besoin elle aussi d'assurer sa défense incendie, met à disposition gracieusement le terrain et assure le remplissage du réservoir.

Les termes précis de cet accord seront indiqués dans une convention.

Celle de la Bouquetière serait programmée à l'horizon 2022 le temps de trouver un terrain.

Les devis reçus sont exposés : Dans un premier temps avait été demandé un devis pour une citerne de 120m<sup>3</sup>. CITAF / LA BARONNE étant au-dessus des tarifs des autres fournisseurs n'a pas été recontacté.

Les devis incluent la vanne de sortie et une housse de protection de la vanne, comme recommandé par le SDIS.

Les tarifs sont les suivants :

	Citaf / La Baronne		Abeko		Kaihler	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>120m<sup>3</sup></b>	3 104,00 €	3 724,80 €	2 222,85 €	2 667,42 €	2 440,00 €	2 928,00 €
<b>180m<sup>3</sup></b>		0,00 €	3 195,50 €	3 834,60 €	3 434,00 €	4 120,80 €

A produit équivalent, ABEKO localisé en Vendée apparaît le mieux disant.

Des devis pour la réalisation d'une plateforme et d'une clôture pour l'installation et l'aménagement de la citerne ont également été demandés.

Les entreprises Forgerit, Paitraut et Thiollet ont été consultées pour la plateforme.

Les entreprises GOUBEAU et Adrien BERTHELOT ont été consultées pour la clôture.

M le Maire envisage que des devis intégrant la clôture et la plateforme puissent être demandés à une même entreprise. Thiollet devrait être en mesure de faire les deux.

Il serait peut-être judicieux de voir si l'entreprise qui réalisera la plateforme peut également intégrer la citerne à son devis.

**Aucun devis n'a été transmis à l'heure actuelle, la décision doit donc être reportée.**

#### E. Plan de financement du projet aménagement d'une réserve incendie au Petit Bois / Grand Bois

**Les devis n'étant pas parvenus, le plan de financement ne peut être validé. La délibération est reportée. Un nouveau conseil devra être prévu avant le 15 décembre 2020.**

#### F. Révision des loyers des logements communaux pour 2021

##### *1. Révision du loyer du logement 1 chemin des Plantes*

M le Maire informe que le logement sis 1, chemin des Plantes est vide et qu'il ne sera pas reloué avant que les travaux de remise en état ne soient faits.

Il informe le conseil que le montant du loyer est révisable au terme de chaque année du bail selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.

Pour 2020, l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre a progressé de 0.46% par rapport à 2019. Il est de 130,59, ce qui donnerait un nouveau montant de loyer de 341,20€ soit une hausse de 1,57€ par mois.

$$339.63 \times 130,59 / 129,99 = 341,20\text{€}$$

M le Maire propose donc d'appliquer l'augmentation pour l'année 2021.

M le Maire indique que les travaux vont coûter chers. Un devis a été demandé à un peintre (BUTET) pour la remise à neuf des revêtements de la cuisine, d'une chambre, des WC et de la salle d'eau.

M le Maire envisage de faire changer la fenêtre de la salle d'eau et l'ensemble des radiateurs qui sont jaunis par la chaleur.

Au regard des travaux, le conseil envisage de réévaluer le loyer. Au préalable il sera vérifié si une telle augmentation est réglementée ou pas. Selon la réponse et dans l'attente du montant des travaux, le loyer est augmenté dans la limite fixée par l'IRL.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'appliquer l'augmentation du loyer qui est fixé à 341.20€ mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une possibilité de réévaluation à l'issue des travaux d'amélioration du logement.**

## 2. Révision du loyer du logement 2 rue André Ganne

M le Maire informe que le logement sis 2, rue André Ganne est loué depuis le 01 Janvier 2013 et que de ce fait le montant du loyer est révisable au terme de chaque année du bail selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours.

Pour 2020, l'indice de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre a progressé de 0.46% par rapport à 2019. Il est de 130,59, ce qui donnerait un nouveau montant de loyer de 489,17€ soit une hausse de 1,57€ par mois.

$$486,92 \times 130,59 / 129,99 = 489,17\text{€}$$

M le Maire propose d'appliquer l'augmentation car cela fait quelques années que le loyer est maintenu au même niveau et la commune va avoir besoin de recettes.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'appliquer l'augmentation du loyer qui sera donc de 489,17€ mensuels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## G. Colis de Noël aux habitants : validation du devis

M le Maire informe que le traditionnel repas communal ne pourra avoir lieu cette année en raison du contexte sanitaire. Il a donc été étudié avec la commission « fêtes et cérémonies » l'opportunité d'offrir un panier de produits locaux à chaque foyer. Il rappelle également qu'il n'y a pas eu non plus de célébration du 14 juillet.

Le but est d'offrir un cadeau aux habitants mais également de faire travailler les commerçants locaux. M le Maire souhaite égayer un peu la fin d'année des habitants par cette petite attention. Le colis sera accompagné d'un mot de l'ensemble du conseil.

La distribution du colis est prévue pour le 1<sup>er</sup> weekend des vacances scolaires.

Deux devis contenant divers produits locaux proposés par le groupement de producteurs « Le Marché des Sav'eurs » sont présentés.

La valeur du 1<sup>er</sup> colis proposé est de 17€ TTC, celle du 2<sup>nd</sup> de 19,30€ TTC car il intègre une boisson non alcoolisée. La commune compte 78 foyers. Il a été décidé d'offrir un colis aux 2 employés communaux.

Chaque foyer recevra le même colis à l'exception des foyers avec enfants (jusqu'à 18 ans) où un bon d'achat de 5€ sera ajouté. Cela concerne 48 enfants (240€).

Le cout total de l'opération serait de :

- 1 600.00€ pour l'option du 1<sup>er</sup> colis
- 1 783.92€ pour l'option du 2<sup>nd</sup> colis

La ligne budgétaire comporte 2 584.66€, les 2 choix entrent donc dans le budget.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de retenir le colis n°2 avec bon d'achat pour les enfants et d'autoriser M le Maire à signer le devis du Marché des Sav'eurs pour un montant de 1 543.92€**

M le Maire rappelle que la remise du colis est liée à la situation sanitaire exceptionnelle mais que le principe d'un moment festif rassemblant un maximum d'habitants sera remis en place l'année prochaine si le contexte le permet. Reste un an pour essayer de trouver une formule qui pourrait rassembler le plus grand nombre.

## H. Commissions communales : modification

M le Maire fait part de son souhait de modifier la composition de certaines commissions communales.

Ainsi il demande à Pierre DABIN s'il accepte d'intégrer la commission « finances, perspectives et projets ». M Pierre DABIN étant amené à suivre un certain nombre de projets, il est opportun qu'il fasse le lien avec le budget.

Mme Elisa LACOLLE souhaite se retirer de la commission.

M Sébastien GIRARD demande à intégrer la commission « bâtiments, voirie, et espaces publics communaux étant donné qu'il s'occupe de la salle des fêtes.

Les autres commissions restent inchangées.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants moins une abstention (pour la commission finances), modifie les commissions qui sont désormais composées de la façon suivante :**

- **Commission « Finances, perspectives et projets » : M Daniel MALVAUD, Mme Danielle MANSON, Mme Maryline JEUDI, M Pierre DABIN**
- **Commission « Bâtiments, voiries et espaces publics » : M Daniel MALVAUD, M Pierre DABIN, M Daniel JEUDI, Mme BOUDET Nathalie, M Sébastien GIRARD, M Patrick CABARET**

## I. Création d'une régie de recettes communale

M le Maire rappelle que la commune n'a pas le droit d'accepter d'argent (chèque ou liquide) si elle n'a pas de régie.

Des usagers privés de carte ou de chéquier se présentent parfois pour régler certaines prestations.

La régie pourrait également servir pour faire payer les photocopies qui sont pour l'instant gratuites, ou encaisser des ventes qui se réaliseraient à l'occasion de manifestations communales...

M le Maire propose de créer une régie de recettes.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'accepter la création d'une régie de recettes et de mandater M le Maire pour mener à bien ce dossier.**

## J. Questions et informations diverses

### 1. *Compte rendu de la commission jeunesse et citoyenneté*

Mme Marilyne JEUDI présente le compte rendu de la réunion du groupe de travail. Un point est fait sur les conseils de jeunes et sur le dispositif argent de poche.

- Les Conseils Municipaux de Jeunes

Mme Marilyne JEUDI rappelle l'exposé de Mme Catherine Geoffrion sur le CMJ du TALLUD, cite les CMJ du département, expose les objectifs des CMJ, précise également les objectifs plus propres à la Communauté de Communes et décline les objectifs du groupe de travail.

L'objectif serait de pouvoir mettre en place un CMJ d'ici septembre 2021.

- Le dispositif argent de poche

Mme Marilyne JEUDI rappelle que le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans, qui habitent la commune et/ou la communauté de communes.

Le principe est de confier des missions d'intérêt collectif (désherbage, ponçage et peinture, entretien de locaux, rangement, archivage...) à des jeunes en période de vacances scolaires au sein des services des collectivités. Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3 heures. Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification forfaitaire de 15€ par demi-journée.

Il est envisagé la distribution d'un flyer pour sensibiliser les jeunes de la commune et voir s'ils sont intéressés par le dispositif.

Le premier travail à effectuer est de lister les jeunes potentiellement concernés et les travaux pouvant leur être confiés.

## *2. Médaille de la famille*

M le Maire indique qu'il a reçu une communication pour inciter les habitants à déposer des demandes de médailles de la famille. Cette récompense s'adresse aux personnes ayant élevé dignement au moins 4 enfants dont l'ainé à au moins 16 ans.

Les familles peuvent se renseigner à la mairie pour connaître les modalités précises et déposer un dossier.

## *3. Pose des guirlandes de Noël*

M le Maire rappelle qu'il faut prévoir la pose des guirlandes de Noël. Elles seront posées samedi 28 novembre.

## *4. Sécurisation de la rue André Ganne*

M le Maire demande où en est l'installation de l'aménagement expérimental ?

## *5. Point financier*

M le Maire montre l'évolution des recettes de fonctionnement de la commune depuis 2016. Elles sont globalement en recul, d'où la nécessité d'essayer de diversifier les rentrées provenant de la salle des fêtes et d'essayer de capter une clientèle d'entreprises.

## *6. Bilan réunion du RPI*

M le Maire résume la réunion sur le RPI qui a précédé le conseil. Étaient présents : Pour Gourgé : David FEUFEU, Eliane BOINOT (adjointe en charge du scolaire et social) - pour Aubigny, Daniel MALVAUD, Danielle MANSON, Marilyne JEUDI - pour Pressigny, Richard WOJTCZAK, Christiane CHARGÉ. La secrétaire d'Aubigny / Pressigny était également présente.

Les difficultés à remplacer le personnel absent ont également été abordées.

Un point d'étape sur la situation du RPI sera programmée chaque année avec les 3 collectivités.

Quelques points de la convention seront revus ou précisés.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.**

**Le Maire**

**M Daniel MALVAUD**